Tableau des lois d'intérêt public et des ministres responsables

Chapitres des lois révisées (1985), y compris les modifications et certaines autres lois d'intérêt public et leurs modifications

Mis à jour jusqu'au 2019, ch. 30 et Gazette du Canada, Partie II, Vol. 153, No 26 (2019-12-25)



Valleyfield (voir Ponts)

(Valleyfield...)

Van Buren Bridge Co. (voir Ponts)

(Van Buren Bridge Co...)

Vente de réserves militaires (*voir* Toronto et Montréal)

(Ordnance Lands...)

Vérificateur général, Loi sur le — L.R. (1985), ch. A-17

(Auditor General Act)

Le président du Conseil du Trésor

Titre intégral, 1995, ch. 43, art. 1

art. 2, 1995, ch. 43, art. 2; 1999, ch. 31, art. 8; 2005, ch. 30, art. 32, 2006, ch. 9, art. 301; 2008, ch. 33, art. 15; 2019, ch. 2, art. 10.1

art. 2.1, ajouté, 2005, ch. 30, art. 33; 2006, ch. 9, art. 302

art. 3, 2006, ch. 9, art. 110; 2011, ch. 15, art. 17

art. 4, 2003, ch. 22, al. 225c)(A)

art. 7, 1994, ch. 32, art. 1, 2; 1995, ch. 43, art. 3

art. 7.1, ajouté, 2005, ch. 30, art. 34; 2006, ch. 9, art. 304

art. 8, 1994, ch. 32, art. 3

art. 12, 2003, ch. 22, al. 224*d*)(A)

art. 13, 2003, ch. 22, art. 90(A)

art. 15, 1992, ch. 54, art. 79; 2003, ch. 22, art. 91 et 227

art. 15.1, ajouté, 1995, ch. 43, art. 4

art. 16, 2003, ch. 22, art. 92

art. 16.1, ajouté, 2003, ch. 22, art. 92

art. 16.2, ajouté, 2003, ch. 22, art. 228

art. 18.1, ajouté, 2006, ch. 9, art. 305

art. 18.2, ajouté, 2006, ch. 9, art. 305

art. 21.1, ajouté, 1995, ch. 43, art. 5; 2008, ch. 33, art. 16; 2010, ch. 16, art. 5; 2019, ch. 2, art. 10.2

art. 22, ajouté, 1995, ch. 43, art. 5; 2019, ch. 2, art. 10.3

art. 23, ajouté, 1995, ch. 43, art. 5; 2008, ch. 33, art. 17; 2010, ch. 16, art. 6; 2019, ch. 2, art. 10.4

art. 24, ajouté, 1995, ch. 43, art. 5; abrogé, 2008, ch. 33, art. 18 **annexe,** ajoutée, 1995, ch. 43, art. 5; 1998, ch. 31, art. 49; 1999, ch. 17, art. 108; 2005, ch. 26, art. 19, ch. 38, al. 138*b*); DORS/2007-165; abrogé, 2008, ch. 33, art. 19

disposition générale, 2005, ch. 30, art. 31

disposition générale, 2006, ch. 9, art. 303

disposition transitoire, 2005, ch. 38, art. 16 édicté par al. 144(8)a)(A) et par. 19(1)

disposition transitoire, 2006, ch. 9, art. 120

EEV, 1992, ch. 54, art. 79 en vigueur 01.06.93 voir TR/93-58

EEV, 1994, ch. 32, art. 1 à 3 en vigueur à la sanction 23.06.94

EEV, 1995, ch. 43, art. 1 à 5 en vigueur à la sanction 15.12.95

EEV, 1998, ch. 31, art. 49 en vigueur 21.12.98 voir TR/99-4

EEV, 1999, ch. 17, art. 108 en vigueur 01.11.99 *voir* TR/99-111

EEV, 1999, ch. 31, art. 8 en vigueur à la sanction 17.06.99

EEV, 2003, ch. 22, art. 90 à 92, 224 et 225 en vigueur 01.04.2005 *voir* TR/2005-24; art. 227 et 228 en vigueur 31.12.2005 *voir* TR/2005-122

EEV, 2005, ch. 26, art. 19 en vigueur 05.10.2005 voir TR/2005-101

EEV, 2005, ch. 30, art. 31 à 34 en vigueur à la sanction 29.06.2005

EEV, 2005, ch. 38, art. 16, 19 et 138 en vigueur 12.12.2005 *voir* TR/2005-119

EEV, 2006, ch. 9, art. 110, 120 et 301 à 305 en vigueur à la sanction 12.12.2006

EEV, 2008, ch. 33, art. 15 à 19 en vigueur à la sanction 26.06.2008

EEV, 2010, ch. 16, art. 5 et 6 en vigueur à la sanction 15.12.2010

EEV, 2011, ch. 15, art. 17 en vigueur à la sanction 26.06.2011 EEV, 2019, ch. 2 (sanction : 28.02.2019), art. 10.1 à 10.4

EEV, 2019, ch. 2 (sanction : 28.02.2019), art. 10.1 à 10.4 entrent en vigueur à la date fixée par décret - Non en vigueur

Versements, Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains — 2005, ch. 36

(Payments, An Act to authorize the Minister of Finance to make certain)

Le ministre des Finances

EEV, 2005, ch. 36 en vigueur à la sanction 20.07.2005

Victimes des délinquants sexuels, Loi protégeant les *voir* Code criminel

- 2010, ch. 17

(Protecting Victims from Sex Offenders Act)

Ville-Lasalle à Caughnawaga (voir Ponts)

(LaSalle Caughnawaga...)

Voie maritime du Saint-Laurent (Administration), *voir* Administration de la voie maritime du Saint-Laurent



Vol d'automobiles et le crime contre les biens, Loi visant à contrer le (*voir* Code criminel) — 2010, ch. 14

(Tackling Auto Theft and Property Crime Act)

Déposé par le Leader du gouvernement au Sénat

Disposition de coordination, 2010, ch. 14, art. 12 EEV, 2010, ch. 14, art. 12 en vigueur à la sanction; la loi, à l'exception de l'art. 12, en vigueur 29.04.2011 *voir* TR/2011-23